



# Bulletin d'information

de l'Association Pour les Nations Unies en Belgique

# APNU

## **EDITORIAL**

Nous commémorons en ce dimanche la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Le 26 juin 1945, la Conférence de San Francisco s'achevait sur l'adoption du projet de Charte des Nations Unies, le document fondateur. Une des dispositions finales de ce texte, plus précisément le § 3 de l'article 110 stipulait que la Charte entrerait en vigueur après le dépôt des instruments de ratification des cinq puissances accédant aux sièges permanents du Conseil de Sécurité et de la majorité des autres états signataires. Cette condition fut remplie dès le 24 octobre 1945, rendant possibles les premières réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité ainsi que la nomination du premier secrétaire général, M. Trygve Lie (auparavant Ministre des Affaires étrangères de Norvège). La tâche confiée à la nouvelle organisation était d'assurer que la reconstruction d'un monde en ruine ne déboucherait pas sur un nouveau conflit et de créer à cette fin «les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international.»

Document essentiel d'un nouveau droit international, naissant après le conflit le plus meurtrier de l'histoire, la Charte visait à établir une nouvelle légalité dans les rapports entre états, basée sur des institutions et des mécanismes plus solides (que ceux de la défunte Société des Nations), tant pour le maintien de la paix que pour ce qui est des possibilités de coopération «pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples».

Afin que le nouveau système international ne soit pas, comme le précédent, discrédité en tant qu'instrument des gouvernements des états vainqueurs, les plénipotentiaires des cinquante pays représentés à San Francisco, ont, au nom des peuples des Nations Unies, adopté le projet de Charte et établi l'Organisation. C'est cette référence aux peuples qui, jusqu'à présent, reste le fondement de la légitimité des Nations Unies : c'est l'intérêt des peuples qui justifie, dans certains cas, des mesures à l'égard des gouvernements. En tant qu'association ouverte à tous, et destinée à rapprocher les citoyens de l'Organisation des Nations Unies par une meilleure connaissance de son action, il nous semble utile de rappeler aujourd'hui cette base de sa légitimité.

**Michel ADAM**, président de l'APNU

## **AGENDA**

24 octobre : Journée des Nations Unies - UN Day à l'hôtel de ville de Bruxelles avec village d'information installé sur la Grand Place de Bruxelles en présence de l'APNU et de la VVN.

4 novembre : Ciné-Club Millénium présente un film sur la solidarité internationale au cinéma Vendôme à 20h30 en partenariat avec l'APNU.

16 novembre : Ciné-Club Millenium à LLN dans l'auditoire Studio 11, conférence-débat sur le Climat, de Sandrine Dixson-Declève, de la "Fondation du Prince de Galles et de l'université de Cambridge", suivie de la projection du film « There once was an island », en collaboration avec le Kot à projet (KAP) « Kot ONU » et l'APNU.

7 ou 8 décembre : Simulation complète avec débats animés entre les membres de LouvainMUN et UGentMUN avec le support de l'APNU.

Tous les premiers jeudis de chaque mois : projection d'un film dans le cadre du Ciné-Club Millenium au cinéma Vendôme à Bruxelles à 20h30, en partenariat avec l'APNU, [www.festivalmillenium.org](http://www.festivalmillenium.org), programme : [http://www.cinema-vendome.be/les\\_films/cine\\_club](http://www.cinema-vendome.be/les_films/cine_club)

Début février : Ciné-club Millenium à LLN dans l'auditoire Studio 11, conférence-débat par Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, suivie le lendemain de la projection du film « Agrarian Utopia », en collaboration avec le Kot à Projet (KAP) « Kot ONU » et l'APNU.

## **POURQUOI LES NATIONS-UNIES ?**

Il y a de plus en plus de questions qui concernent la communauté mondiale dans son ensemble, et donc les réponses à ces questions et les décisions qui en découlent, relèvent d'une gouvernance mondiale. À mes yeux, l'Organisation des Nations Unies incarne ce que nous avons créé de mieux et de plus complet en matière de bonne gouvernance mondiale.

Jeffrey Sachs, Directeur du « Earth Institute » à l'Université Columbia de New York, décrit ainsi les 3 rôles vitaux des Nations Unies :

- (1) Un lieu de rencontre entre tous les Gouvernements du monde,
- (2) Une sorte de secrétariat pour les grands objectifs et les traités internationaux, et
- (3) Un fournisseur de biens publics urgents, lorsque les gouvernements nationaux ne peuvent ou ne veulent les fournir.

Il ajoute que les pays industrialisés, avec les Etats-Unis en tête, connaissent surtout le premier aspect, alors que les contributions les plus importantes des N.U. se situent probablement dans les deuxième et troisième catégories. En effet, les N.U. demeurent le dépositaire d'engagements de la communauté internationale sur des objectifs globaux, qu'il s'agisse de traités en matière de protection de l'environnement, des Objectifs de Développement du Millénaire, ou de la protection contre des maladies ou fléaux pandémiques. Les Agences Spécialisées du système sont les fournisseurs indispensables de services publics dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète, un rôle quasi invisible dans les pays riches mais omniprésent dans les pays pauvres.

Les résultats concrets obtenus par l'ONU, outre la plus longue période de paix de l'histoire, sont multiples et passent souvent inaperçus. Nous pourrions passer en revue les résultats obtenus par un éventail de quelques 30 Agences Spécialisées, de Fonds et de Programmes des N.U., tels que les normes de sécurité alimentaire, le contrôle des médicaments, les protocoles de l'aviation civile, les normes de la sécurité et de la santé du travail, le Droit International de la Mer, la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone, le Traité de Non-prolifération d'Armes Nucléaires. Quant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, inscrite dans le Préambule de sa Charte, dès sa naissance, le 26 juin 1945 à San Francisco, témoigne ainsi qu'elle constitue l'un de ses principes fondamentaux.

Ce sont toutes les briques de l'édifice de la communauté internationale, conçues et mises en place par les N.U. Ces contributions viennent s'ajouter à celles plus connues, telles que le rôle de forum universel pour la résolution de conflits et une ressource vitale pour le maintien de la paix. Il y a actuellement plus de 115.000 soldats portant des casques bleus répartis dans le monde. Par ailleurs, il est aussi plus connu que les N.U. jouent un rôle essentiel de catalyseur de l'assistance financière et humanitaire aux pays en développement— le système de l'ONU fournit à lui seul US\$ 15 Milliards d'aide par an, ce qui équivaut à 15% du montant total.

Toutefois, il est incontestable que le système des Nations Unies est face à un besoin urgent de réformes. Pourquoi ? De quelles lacunes souffre le système aujourd'hui ? D'une part, les défis à relever deviennent de plus en plus complexes et urgents, et d'autre part, le système devient bureaucratique, peu représentatif et quelque peu désuet. Quand l'Organisation fut créée en 1945, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, elle ne comptait que 51 membres. Aujourd'hui, elle en compte 192, près de 4 fois plus. Et le monde fait face à une mondialisation galopante et sauvage, à des marchés et des flux financiers non régulés, à la détérioration accélérée de la dette des pays pauvres et de leur niveau de pauvreté, à la dégradation de l'environnement, au réchauffement climatique, à l'épuisement des matières premières et particulièrement des hydrocarbures, à de nouvelles pandémies, à des conflits interétatiques menaçant la paix mondiale, à l'apparition de nouvelles formes de terrorisme, et à de terribles conflits intra-étatiques particulièrement meurtriers.

Il y a un besoin urgent et crucial d'une réforme des N.U. en raison de l'importance grandissante de son mandat dans un monde de plus en plus globalisé et interdépendant, où le nombre de problèmes ne peut se résoudre qu'au niveau

planétaire. Il est devenu impératif de réformer les N.U. pour leur assurer un rôle encore plus central et un pouvoir accru en réponse au besoin impératif d'une gouvernance mondiale. Il est également nécessaire pour l'Organisation de mettre de la cohérence au sein de ses nombreuses institutions, très diverses et parfois mal gérées, afin de répondre de manière créative et durable aux objectifs globaux de la communauté internationale.

A l'occasion de la célébration des N.U. le 24 octobre 2009, le Secrétaire Général, Ban Ki-Moon a déclaré : « En ce jour des N.U. et tous les jours de l'année, les N.U. sont au travail pour la planète, pour le travail, pour nous les gens. Nous fournissons plus d'aide humanitaire que quiconque, et aux endroits les plus difficiles. Nous vaccinons 40% des enfants du monde. Nous nourrissons plus de 100 millions de personnes et venons au secours de plus de 30 millions de réfugiés, dont la plupart sont des femmes et des enfants fuyant la guerre et la persécution. Nous déployons plus de forces de maintien de la paix que jamais, plus de 115.000 hommes. Au cours de l'année dernière, nous avons fourni une assistance électorale auprès de 50 pays. Et l'ensemble du système des N.U. s'est mobilisé pour faire face aux secousses économiques et sociales mondiales. Les gens se tournent vers les N.U. pour les délivrer de la pauvreté et de la faim, pour sauvegarder la paix, pour étendre l'éducation et défendre les droits de l'homme dans chaque coin de la planète. Ils se tournent vers nous pour arrêter la dissémination des armes et des maladies de mort, et pour protéger les peuples et les familles frappés par les désastres. En décembre, ils se tourneront vers nous pour sceller un accord complet, équitable et ambitieux qui nous protégera et préparera le chemin vers une économie verte, plus durable.

Ceci est un moment unique dans l'histoire du monde. Des crises multiples – alimentaire, pétrolière, financière, sanitaire – frappent simultanément. Le changement climatique nous menace chaque jour davantage. Chacune illustre une vérité du 21<sup>e</sup> siècle : nous partageons la planète, notre seule maison. En tant que peuples, nations ou espèce humaine, nous nous noierons ou nous surnagerons ensemble. ... »

**André de Crombrughe**, vice-président de l'APNU

## **OÙ EN SONT LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ?**

Pour marquer le début d'un nouveau siècle – et écrire un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité – les États Membres des Nations Unies se sont mis d'accord, en 2000, sur les huit Objectifs du Millénaire pour le développement. La vision qui soutenait cette initiative, détaillée dans la Déclaration du Millénaire, est celle d'un monde souffrant moins de la pauvreté, de la faim et de la maladie, un monde ayant plus accès aux soins de santé et à l'éducation, un monde où les femmes et les hommes disposent des mêmes opportunités et où l'on préserve les ressources naturelles pour les générations futures. Les OMD en appellent aussi à un partenariat mondial pour le développement impliquant le secteur privé et la société civile et partageant les bénéfices dérivés des nouvelles technologies avec tous les pays.

### **Aux deux tiers de la date butoir, quels progrès avons-nous faits ?**

Les progrès dans la réalisation des OMD sont calculés en utilisant un ensemble de 21 cibles quantifiables et limitées dans le temps et de 60 indicateurs. Si l'on se base sur les moyennes globales, la plupart des cibles devraient être atteintes en 2015, mais les résultats varient considérablement d'une région à une autre.

Par exemple<sup>1</sup>, sur l'ensemble des pays en voie de développement, la proportion d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté (1,25\$ par jour) est passée de 46% à 27% entre 1990 et 2005, mais dans le même temps la proportion pour l'Asie de l'Est a connu une baisse exceptionnelle de 60% à 16% alors que celle de l'Afrique n'est passée que de 58% à 51%, une amélioration beaucoup trop faible en 15 ans. Des exemples similaires peuvent être cités dans les autres domaines des OMD et cela démontre qu'il reste beaucoup à faire si l'on veut atteindre tous les OMD dans toutes les régions d'ici 2015.

**Le Secrétaire général des Nations Unies**, dans son Avant-propos au rapport 2010 du PNUD sur les OMD, estime que celui-ci « démontre que les Objectifs sont réalisables lorsque des stratégies, politiques et programmes de développement pris en main au niveau national bénéficient de l'appui des partenaires internationaux du développement » et que de plus « Le monde possède les ressources et les connaissances nécessaires pour donner, même aux pays les plus pauvres ou à ceux qui restent à la traîne à cause de maladies, de leur isolement géographique ou de troubles civils, les moyens d'atteindre les OMD. La réalisation de ces objectifs est de la responsabilité de chacun. Un échec multiplierait les dangers que court notre planète, dangers qui vont de l'instabilité aux épidémies ou à la dégradation de l'environnement. Par contre, atteindre ces objectifs nous ferait accéder rapidement à un monde plus stable, plus juste et moins dangereux ». Le Sommet de l'ONU sur les OMD en a débattu à New-York du 20 au 22 septembre (voir communiqué sur les résultats ci-après)

### **Tenir nos promesses vis à vis de l'Afrique**

En 2009, les décaissements nets de l'aide publique au développement (APD) se montaient à 119,6 milliards de dollars, soit 0,31 pour cent du revenu national cumulé des pays développés. Il s'agit d'une légère hausse en termes réels par rapport à 2008, même si, en dollars actuels, l'APD a diminué de plus de 2 pour cent. Au sommet du G8 à Gleneagles et au Sommet mondial des Nations Unies en 2005, les donateurs s'étaient engagés à accroître leur aide. Beaucoup de ces promesses étaient calculées en pourcentage du RNB. Si l'on se base sur le calcul anticipé du RNB, ces engagements, ajoutés à d'autres, auraient fait passer le montant total de l'APD de 80 milliards de dollars en 2004 à 130 milliards en 2010 (à prix constants de 2004). Or, le ralentissement de la croissance économique depuis 2008 a réduit le niveau anticipé du RNB dans les pays.

Au vu des propositions budgétaires actuelles pour 2010 et des prévisions revues à la baisse des RNB, le niveau total de l'APD pour 2010 devrait s'établir à 108 milliards de dollars (en dollars de 2004). Ce manque à gagner touche tout particulièrement l'Afrique. Lors du sommet de Gleneagles en 2005, les membres du G8 avaient prévu que leurs engagements, ajoutés à ceux d'autres donateurs, permettraient de doubler l'APD à l'Afrique d'ici 2010. Or, d'après les données préliminaires de 2009, on estime que l'Afrique ne recevra que 11 milliards de dollars sur les 25 envisagés à Gleneagles, en grande partie à cause des mauvaises performances de certains donateurs européens, qui destinent une large part de leur aide à ce continent.

### **Que faire pour changer le cours des choses ?**

L'opinion publique doit exercer une pression sur ses dirigeants pour non seulement accroître l'APD à l'Afrique, mais aussi changer certaines politiques. D'une part, il s'agit d'honorer nos promesses de financement, mais d'autre part il s'agit également de faire évoluer nos politiques, comme par exemple la politique agricole commune de l'Union Européenne.

---

<sup>1</sup> Selon le rapport 2010 du PNUD sur les OMD

Il faut savoir que 40% des subventions agricoles vont à 10% des agriculteurs les plus riches, et que cette proportion atteint même 70% dans cinq des pays de l'UE. De plus la majorité des subventions est concentrée sur les exploitations à culture intensive les moins favorables à l'environnement, tout en favorisant la surproduction agricole et l'exportation vers les pays en voie de développement à des prix subsidiés, ce qui bien entendu provoque une concurrence déloyale avec leurs productions locales. Dans le cadre de la mondialisation, toutes les politiques qu'elles aient trait aux transferts de connaissance, aux brevets sur les médicaments, aux migrations, aux investissements, ou encore à l'intégration économique, ont un impact global et influent sur la réalisation des OMD. Nous devons donc rester vigilants et nous assurer que nos dirigeants définissent des politiques qui conduisent à un monde plus stable, plus juste et moins dangereux, comme le dit le Secrétaire général de l'ONU.

### **Que fait l'APNU pour sensibiliser l'opinion publique sur les OMD ?**

Ce type d'article fait partie du travail permanent de l'APNU pour faire passer les messages des Nations Unies sur les OMD auprès de la population belge. L'APNU a un site WEB sur lequel il poste son Bulletin d'Information et quatre groupes de travail, dont un sur les OMD ont été créés au sein de l'APNU. Au mois de juin 2010, l'APNU a appuyé le Millenium Film Festival qui a vu un doublement de son audience par rapport à la première édition de septembre 2009. Cet appui s'est matérialisé par la mobilisation de ses adhérents et de ses amis sur Facebook pour une plus grande participation aux projections, par la participation d'un des membres de l'APNU au Jury du Public et par la mobilisation de deux conférenciers, dont Olivier De Schutter, le Représentant spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, pour appuyer le débat qui a suivi le film « Blooming Business » qui a obtenu le Prix du Public, et Sandrine Dixson Declève, de la fondation « The prince of Wales », pour appuyer le débat qui a suivi le film « There Once Was an Island » qui a obtenu le Prix du Développement. Dans la foulée, l'APNU a facilité le lancement du Ciné Club Millenium à Louvain la Neuve, en s'appuyant sur les films primés au Millenium Festival et en mobilisant à nouveau des conférenciers réputés pour faire vivre le débat et poursuivre son travail de sensibilisation et de promotion des OMD. Le film « 8 » a été présenté le 12 octobre et « There Once Was an Island » le sera le 16 novembre.

Des informations à ce sujet seront envoyées régulièrement aux membres de l'APNU et postées sur [www.apnu.be](http://www.apnu.be) et sur le site Facebook de l'APNU.

**Christian Lehembre**, administrateur de l'APNU

### **Dépêche du Sommet de New-York sur les Objectifs du Millénaire (20-22 septembre 2010) Objectifs du millénaire : LES ETATS MEMBRES RÉAFFIRMENT LEUR ENGAGEMENT**

22 septembre 2010 – Les Etats membres, réunis au siège de l'ONU à New York du 20 au 22 septembre pour faire le point sur les avancées dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ont renouvelé le 22 leur « détermination à collaborer à l'amélioration de la condition économique et sociale de tous les peuples ».

« Aujourd'hui s'est achevé la conférence internationale sur le développement la plus significative depuis le sommet du millénaire, il y a dix ans », a estimé le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, lors d'une conférence de presse à la fin du Sommet.

Pour l'initiateur de cette rencontre, les trois jours de rencontres, de débats, de propositions et d'échanges ont été l'occasion de passer en revue « un catalogue de progrès », qui va de la réduction de la pauvreté à l'expansion de l'éducation primaire, en passant par la lutte contre des maladies mortelles et l'amélioration des conditions sanitaires de millions d'être humains.

« Le message principal que je retiens du Sommet, c'est une volonté commune d'intensifier les efforts. D'intensifier notre action. D'intensifier notre responsabilité et nos engagements. D'intensifier nos progrès car les OMD nous aideront à bâtir un monde meilleur », a insisté le Secrétaire général.

Ces engagements, les Etats membres les ont formulés dans leur Déclaration finale adoptée dans la soirée.

Ils regrettent d'abord que les progrès n'aient « pas été à la hauteur de ce qui est nécessaire », notamment parce que « le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ou touchés par la faim dépasse le milliard », parce que « les inégalités entre pays, comme à l'intérieur des pays, restent un problème majeur » et parce que « les niveaux atteints par la mortalité maternelle et post-infantile restent élevés ».

Mais ils estiment néanmoins que de véritables progrès ont été réalisés ces dix dernières années, depuis l'adoption en 2000 de la Déclaration du millénaire qui énumèrent les huit objectifs à atteindre d'ici à 2015 pour améliorer le sort de l'humanité : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

« Nous savons bien que des progrès sont réalisés, y compris dans le domaine de l'élimination de l'extrême pauvreté, en dépit des revers subis, notamment ceux causés par les crises financière et économique », écrivent-ils, avant de saluer « les progrès exemplaires accomplis par des pays de toutes les régions du monde grâce à la coopération, aux partenariats, à l'action et à la solidarité ».

Se disant ensuite « convaincus que les Objectifs du millénaire pour le développement peuvent être atteints, y compris par les pays les plus pauvres », les Etats membres s'engagent à « promouvoir et renforcer ensemble le partenariat mondial pour le développement », qu'ils qualifient de « pilier central de la coopération internationale ».

Ils rappellent aussi que « la bonne gouvernance et l'Etat de droit sont indispensables pour parvenir à la croissance économique, équitable et partagée, au développement durable et à l'élimination de la pauvreté ». Il en est de même de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de l'accès à l'éducation et de l'élimination de la pauvreté, des éléments « absolument nécessaires au développement économique et social et aux Objectifs du millénaire pour le développement ».

Pour que les OMD soient réalisés, les Etats membres estiment ensuite dans leur déclaration finale qu'ils doivent chacun, à titre individuel, « s'y atteler avec une volonté renouvelée », « être efficaces au stade de l'exécution » et « intensifier leur action collective, en faisant appel à des stratégies de développement nationales, à des politiques judicieuses et à des méthodes qui ont déjà fait leur preuve et montrer leur efficacité ».

Ils demandent enfin à la société civile de se joindre à eux, notamment aux organisations non-gouvernementales, aux associations et fondations, ainsi qu'au secteur privé qui interviennent aux niveaux local, national, régional et mondial « d'accroître le rôle qu'elles jouent dans l'action menée en faveur du développement et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ».

## **Centré d'actualités de l'ONU**

### **DEMOCRATISER LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

PARIS -- Du 20 au 22 septembre, les dirigeants de la planète se réunissent au siège de l'ONU, à New York, pour appuyer la réalisation des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » - un ensemble de 8 objectifs à atteindre d'ici à 2015, allant de la lutte contre l'extrême pauvreté à la réduction de la faim ou de la mortalité infantile. L'objectif du sommet est de faire le bilan des réussites et des échecs, et de parvenir à des stratégies d'action concrètes. Mais cette réunion nous rendrait à tous un grand service en reconnaissant d'abord les raisons de l'échec des OMD, et en optant pour une approche radicalement différente.

Dans leur forme actuelle, les OMD se contentent de traiter les symptômes de la pauvreté et du sous-développement, en ignorant les causes profondes du problème. Ils focalisent l'attention sur 18 objectifs chiffrés – ceux pour lesquels les données sont les plus facilement compilées. Ce faisant, les OMD contribuent à détourner l'attention des mécanismes structurels qui alimentent le sous-développement. Un peu comme un homme qui, ayant perdu ses clés, les cherche sous les réverbères car l'on y voit mieux.

Au lieu de se cantonner à des objectifs humanitaires et de combattre, par l'apport de moyens financiers, les symptômes de la pauvreté, les pays riches pourraient s'attaquer aux obstacles au développement qu'ils ont le pouvoir de lever. Ainsi, chaque année, les pays en développement perdent 124 milliards de dollars US à cause des actifs étrangers détenus dans les paradis fiscaux. Ne pas mettre fin à ces paradis fiscaux, c'est encourager certaines élites corrompues à mentir et tromper leur population.

En outre, le système commercial international reste profondément inéquitable pour les pays en développement : il expose en effet ceux-ci à une concurrence déloyale et décourage la diversification de leurs économies. Enfin, ces pays restent confrontés à un fardeau de la dette extérieure - estimée à 500 milliards USD - qui est tout simplement incompatible avec la poursuite des objectifs de développement.

Résoudre tous ces problèmes est vital pour que les objectifs de développement aient une chance de réussir. Alors que l'OMD n°8 appelle à la mise en place d'un « partenariat mondial pour le développement » et que certaines avancées ont été obtenues sur le terrain de la dette, trop peu a été fait pour donner un sens concret à cet objectif primordial.

Mais les ODM souffrent également d'une autre lacune : leur incapacité à reconnaître les droits de l'homme comme élément essentiel à toute stratégie de développement durable. Les 925 millions de personnes affamées sur terre méritent mieux que de la charité. Elles doivent pouvoir revendiquer le respect d'un droit humain inscrit dans le droit international des droits de l'homme : le droit à l'alimentation.

A ce titre, leurs gouvernements ont des obligations, et ils doivent rendre des comptes. S'ils veulent vraiment avancer dans la réalisation des ODM, ils devraient d'abord adopter un cadre législatif visant la réalisation des droits économiques et sociaux, tels que le droit à l'alimentation ou le droit à la santé.

Ce cadre devrait être conçu en impliquant la société civile, afin de définir ensemble les actions qui devraient être menées, par qui, selon quel calendrier et avec quelles ressources. Des mécanismes de responsabilisation doivent être établis, permettant aux victimes de tenir les gouvernements responsables de leur inaction. Une telle approche supprimerait enfin le stigmate de la charité et permettrait de passer d'un paradigme axé sur les besoins des populations à une approche axée sur leurs droits. De simples récipiendaires passifs de l'aide, les populations seraient reconnues comme des acteurs de leur destin, et comme détenteurs de droits. L'efficacité de l'aide s'en trouverait renforcée.

Ce cadre législatif doit inclure une obligation de non-discrimination et veiller à ce que l'attention soit focalisée sur les groupes les plus vulnérables – pas seulement les lettrés, les préférés du régime, ou les groupes pour lesquels des avancées statistiques rapides peuvent être obtenues.

Toutes les révolutions démocratiques commencent avec les droits de l'homme. Malheureusement, ce Sommet sur les OMD manque l'opportunité d'effectuer cette révolution, plus urgente que jamais, dans notre compréhension du développement.

Copyright: Project Syndicate, 2010.  
[www.project-syndicate.org](http://www.project-syndicate.org)

**Olivier De Schutter**, membre d'honneur de l'APNU

<p>Pour <b>devenir membre de l'APNU</b>, il vous suffit de verser la cotisation annuelle de 25€ (5€ pour les étudiants ou les moins de 25 ans) sur le compte de l'association : 734-0263618-78 en indiquant votre <b>nom, prénom, adresse email et la mention « cotisation 2010 »</b>.</p>
--

Pour plus d'info : [apnu@live.be](mailto:apnu@live.be)

Notre page Facebook : Association Pour les Nations-Unies (APNU) - Belgique